

# nouvelles

## Les femmes en mouvement, partout

- Niger**  
Pour l'eau, la paix, l'éducation et notre épanouissement
- Portugal**  
Transformar a vida, construir a igualdade
- Argentine**  
Trabajo ya tenemos... ahora queremos empleos
- Cuba**  
2000 razones y mas para marchar
- Haïti**  
Pour combattre la corruption, l'impunité
- Sénégal**  
Kasumay, nden louk, sippu, bamtarre

- Maroc**  
Nous nous partageons la terre, partageons équitablement ses biens
- Bolivie**  
Mujeres y hombres juntos por el cambio

- Burkina Faso**  
Jil, Suma, Neema
- Togo**  
À manger pour tous et paix du cœur
- Martinique**  
Famn fet pou respeskté



## Les femmes en mouvement, partout

# Les femmes en mouvement, partout



## Les femmes en mouvement, partout

- Québec**  
Pour que ça change
- Pérou**  
Por el desarrollo, contra la pobreza y la violencia
- Mexique**  
Pan y rosas
- Australie**  
Ending poverty and violence
- Cameroun**  
Paix, santé, équité, développement
- Espagne**  
Feminismo : A utopia que nos fai avanzar
- Burundi**  
Femmes mobilisons nous pour la paix
- Chili**  
Por la defensa de todos nuestros derechos
- Djibouti**  
Intégration, Egalité, Developpement



- États-Unis d'Amérique**  
Three Billion Good Reasons to March in 2000
- Ghana**  
Appreciate Women, We are equal partners, We create and share
- Guinée**  
Bonyésa-balo-kebhal
- Jordanie**  
Safe water, food and empowerment
- Liban**  
Contre la discrimination, pour l'égalité
- Mozambique**  
Igualdade na lei da familia e violencia doméstica é crime
- République démocratique du Congo**  
Des pas décisifs de femmes pour la paix en R.D.C.
- Tunisie**  
Pour l'égalité et la liberté
- Canada**  
It's time for change / Pour que ça change
- Uruguay**  
Por un futuro sin maltrato familiar, con trabajo y solidaridad
- Bénin**  
Brisons le joug de la pauvreté et non à la violence faite aux femmes



## Les femmes en mouvement, partout

est l'organe officiel  
de la Confédération  
des syndicats nationaux  
(514) 598-2131.

Publié tous les quinze jours,  
il est tiré à 24 000 exemplaires  
et distribué gratuitement  
dans les syndicats de la CSN  
à travers le Québec.

**Coordination**

Louis-Serge Houle  
(louis-serge.houle@csn.qc.ca)

**Rédaction**

L'équipe du Service  
de l'information de la CSN

**Photographes**

Alain Chagnon  
Archives CSN  
Contributions militantes  
Photographies de la couverture :  
Alain Chagnon et la FFQ

**Caricaturiste**

Boris

**Soutien technique**

Lyne Beaulieu

**Conception graphique**

Jean Gladu  
Sophie Marcoux

**Mise en page**

Jean Gladu  
Sophie Marcoux  
Louis-Serge Houle

**Numérisation photo**

Louis-Serge Houle

**Films**

Graphique-Couleur

**Impression**

Les syndiqués CSN  
de l'imprimerie L'Éclaireur  
de Beauceville

**Distribution**

L'équipe du Service de distribution  
de la CSN, avec la collaboration  
de membres du Syndicat de l'alimen-  
tation de Saint-Hyacinthe (CSN), en  
lock-out depuis le 21 juin 1999.

Pour modifier le nombre  
d'exemplaires reçus :  
(514) 598-2233

1601, av. De Lorimier,  
Montréal QC H2K 4M5

**Site Internet de la CSN**

<http://www.csn.qc.ca>

Dépôt légal – Bibliothèque nationale  
du Québec, 2000

Dépôt légal – Bibliothèque nationale  
du Canada, 2000

Port de retour garanti : CSN  
Envoi de poste  
publication  
no de convention : 1435388

**Logo de la Marche**

Rouleau/Paquin Design  
Communications

**BILLET**  
Jean-Pierre  
Paire

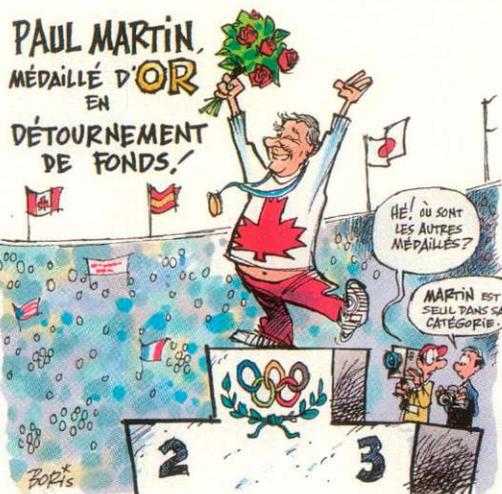
# Le silence des agneaux

C'est toujours un peu fascinant d'observer avec quelle désinvolture nos ministres des Finances, deux ou trois fois par année, nous parlent de l'état de notre patrimoine et de notre portefeuille collectifs, ou encore de l'utilisation qu'ils en font lorsqu'ils annoncent pompeusement une subvention de x centaines de millions à telle ou telle entreprise.

Ces messieurs nous débitent leurs discours, émaillés de centaines de milliards pour la dette par là, de dizaines de milliards pour le déficit ou le surplus par ici, comme s'il s'agissait de vulgaires piécettes d'un jeu de société quelconque. Il est vrai que le dollar canadien ne vaut guère plus que la monnaie de certaines républiques de bananes, mais ce sont NOS piécettes, c'est NOTRE république de bananes, un peu de tenue, bonté divine!

Mais ce qui est encore plus renversant, c'est de voir avec quel sans-gêne ils nous mentent en pleine face, avec quelle effronterie ils nous prennent pour les derniers des imbéciles, pour des abrutis sans aucun discernement incapables de voir clair dans leurs manigances.

Ainsi ce Paul Martin nous a-t-il annoncé, après avoir pinaillé comme un boutiquier de



souk pendant des semaines sur les transferts fédéraux aux provinces pour la santé, que les surplus réels de notre caisse étaient de douze milliards au lieu des trois initialement prédits. Et le même jour, on apprend que pour les seuls quatre premiers

mois de l'exercice financier, ce surplus avait été de onze milliards! Pas de danger qu'au bout de ces quatre premiers mois il ait tenu un petit point de presse pour nous informer de ça. Secret d'État! Ne pas tout dire, c'est un peu mentir, peut-on lire à pleines pages de journaux ces jours-ci...

Mais là où le propriétaire de Canada Steamship Lines nous monte en bateau pas pour rire, c'est lorsqu'il nous explique, le plus sérieusement du monde et sans broncher ni tousser, que ce surplus de surplus est dû à la croissance économique plus forte que prévu et à sa bonne gestion des finances publiques. Point. Pas un mot sur la caisse de l'assurance-chômage. Il a volé sept milliards dans la caisse de l'assurance-chômage, sept milliards de ses douze milliards de surplus proviennent des poches des chômeurs, et il n'en glisse pas un mot! Quel culot, non mais quel culot!

Il y a  
37 ans  
déjà...

Photo : Archives CSN



**Le 27 août 1963 : Grève à La Voix de l'Est et à CHEF**

Cette journée-là, les employé-es du quotidien *La Voix de l'Est* et de la station radiophonique CHEF, à Granby, ont déclenché une grève à la suite de la menace de congédiement de deux de leurs camarades typographes qui refusaient de composer le texte d'un hebdomadaire devant être imprimé par une imprimerie appartenant à leur propriétaire, où les employés s'étaient mis en grève quelques jours plus tôt.

La Marche mondiale des femmes  
contre la pauvreté et la violence faite aux femmes

# L'événement planétaire

Un dossier de Thérèse Jean, Maroussia Kishka et Jacqueline Rodrigue

Partie du Québec, cette idée un peu folle d'organiser une marche à l'échelle de la planète pour combattre la pauvreté et la violence faite aux femmes a traversé les cinq continents et culminera à New York, le 17 octobre, où des femmes de partout célébreront « la mondialisation de la solidarité ».

L'idée est née presque par accident. 1995. Assise devant son téléviseur, probablement du temps où elle en disposait un peu plus pour le regarder, Françoise David, présidente de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), voit de vieilles images reprenant la marche des noirs avec Martin Luther King pour les droits civiques. À cet instant a germé, pour la première fois dans son esprit, la possibilité de reprendre l'idée. Pour combattre la pauvreté, les femmes allaient marcher.

Chaussures de marche au pied et avec, dans leur sac à dos, neuf revendications pour changer les conditions économiques des femmes, 800 femmes ont marché 200 kilomètres pendant 10 jours en 1995. Le 4 juin, elles font une entrée triomphale à Québec où 20 000 personnes sont venues manifester leur appui sur la colline parlementaire. Cette contagion ne devait et ne pouvait pas s'arrêter là.

Au mois de septembre suivant, à Beijing en Chine, à l'occasion du Sommet parallèle tenu en marge de la Conférence mondiale des femmes organisée par l'ONU, Françoise David sème l'idée d'une marche mondiale des femmes.

« À la mondialisation des marchés », elle oppose « la mondialisation des solidarités ».

## Prêtes à marcher

La FFQ est repartie de Beijing la valise remplie de cartes professionnelles. L'idée a mûri. En 1997, la FFQ relance l'idée dans une lettre qu'elle fait parvenir à plus de 500 groupes de fem-

mes de par le monde. Si au moins 10 pays répondent positivement, on se lancera dans l'aventure. Résultat : 200 groupes ont dit oui dans 45 pays. C'était re-parti.

En octobre 1998, 150 délé-

guées provenant de 70 pays se retrouvent à Montréal pour élaborer la plate-forme de revendications. Octobre 2000, les femmes sont à leurs marques, prêtes à marcher.



1995 : la Marche des femmes contre la pauvreté sur le thème *Du pain et des roses*.

2000 : le lancement québécois de la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence faite aux femmes.



## Un rapport accablant

Le rapport sur l'état de la population 2000, publié par le Fonds des Nations unies pour la population le 20 septembre, et relaté dans les médias, nous apprenait que quatre millions de femmes et de fillettes sont achetées et vendues chaque année dans le monde, à de futurs époux, des proxénètes ou des marchands d'esclaves. S'il s'agit surtout de femmes provenant de pays asiatiques, ce phénomène touche de plus en plus de femmes provenant de l'Europe de l'Est.

Des revendications collées aux réalités nationales

# Équité, dignité, respect

Si à l'Est, à l'Ouest, au Nord et au Sud, les femmes ont convenu de faire converger les revendications de la Marche mondiale des femmes sur les deux grands thèmes de la violence et de la pauvreté, elles ont su aussi reconnaître qu'elles ne pouvaient pas prendre la même forme au Bénin, en Russie, en Jordanie, au Népal, en Espagne, en Corée, en Bolivie, en Australie ou encore aux États-Unis.

« Mais en dépit de nos différences, de dire Françoise David, nous nous comprenons sur l'essentiel. Dans chacun de nos pays, nous usons de stratégies différentes tout en étant solidaires. Peu importe où les femmes vivent, elles subissent les mêmes traumatismes et ont les mêmes besoins quand elles sont violentées. » Comme elle l'explique, les stratégies sont aussi différentes selon les régimes politiques. « Sous une dictature, ce n'est pas évident de

parler de violence et de pauvreté. Et ici, nous avons nos luttes à poursuivre car les inégalités demeurent nombreuses. »

## Partage des ressources

Avec la marche mondiale, les femmes réclament que les ressources soient partagées entre les hommes et les femmes, entre les riches et les pauvres, puis entre les pays. En Occident, les femmes se rejoignent sur des revendications pour améliorer le filet de sécurité sociale, pour augmenter le salaire minimum, pour atteindre l'équité salariale, pour mettre fin aux violences à l'égard des femmes et pour s'ouvrir davan-

tage aux réfugiées. Partout dans le monde, les revendications permettent l'expression des réalités nationales.

« Au Québec, on ne meurt pas de faim, mais il y a de nom-

que, les femmes veulent que la violence conjugale soit criminalisée tandis que dans d'autres pays, elles demandent qu'on mette fin à l'excision ou au mariage forcé. Au Rwanda, les femmes veulent obtenir le droit de propriété de la terre. Dans de nombreux pays, les femmes réclament l'accès à l'eau potable, ce qui est aussi essentiel pour elles que les logements sociaux pour nous. Ailleurs, on veut mettre fin à la corruption afin de s'assurer que l'argent va au peuple, aux femmes et aux programmes sociaux. »

## Les institutions financières dans la mire

Outre les États, ce sont aussi les institutions internationales qui sont visées par les revendications des femmes. « Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale doivent effectuer un changement de cap spectaculaire. Ces institutions se donnent 15 ans pour réduire la pauvreté extrême dans le monde. Nous, on dit que c'est maintenant qu'il faut agir. Des millions de personnes gagnent moins d'un dollar par jour. Les exigences pour verser des prêts aux pays pauvres ont soumis les femmes et les familles à des conditions de vie impossibles. Pendant ce temps-là, il n'y a pas de ressources consacrées à lutter contre la violence et la pauvreté. Nous ne voulons pas des roses et des miettes, mais du pain et du beurre », conclut Françoise David.



Françoise David



Cinq milles groupes de femmes dans 157 pays

## Objectif : New York

Jour après jour, à Montréal, la pression monte dans les petits bureaux de la Marche mondiale des femmes contre la violence et la pauvreté. Et pour cause, deux ans après le coup d'envoi de l'organisation de ce mouvement planétaire, plus de 5000 groupes de femmes dans 157 pays ont adhéré à ce projet et se mobilisent.

« Tout a été une question de contacts et de multiplication de ces contacts via les réseaux de femmes. C'est bien évident qu'avec le peu de ressources qu'on a à Montréal, on n'aurait pas pu faire ça », affirme Diane Matte, responsable de la coordination de la marche mondiale à l'échelle internationale.

### En marche

Depuis le 8 mars dernier, la marche mondiale a pris son envol. En Inde, plus de 150 000 femmes sont descendues cette journée-là dans les rues tandis qu'en République démocratique du Congo, les femmes se sont enfermées chez elles pour pleurer leurs morts et dénoncer la guerre et la violence. Elles étaient aussi de la partie lors de la marche contre l'inté-

grisme qui s'est tenue le 12 mars au Maroc et à laquelle participaient quelque 500 000 personnes. En Afrique de l'Ouest, d'autres sont descendues dans les rues en mai. En août, lors de la manifestation à Hiroshima, des Japonaises portaient la bannière de la marche des femmes.

Constamment des actions ont cours et elles culmineront vers la mi-octobre. « C'est un énorme défi de savoir tout ce qui se passe, mais en même temps, le mot d'ordre circule tellement qu'on a sans cesse des surprises », ajoute Diane Matte.

En Europe, des femmes vont traverser les frontières et marcher vers Bruxelles le 14 octobre. Aux États-Unis, le 15 octobre, à trois semaines des élections présidentielles, les Américaines manifesteront à Washington alors qu'une délégation de la marche mondiale rencontrera le président de la Banque mondiale et le directeur général du Fonds monétaire international. À Hong Kong, des milliers de femmes distribueront des roses mauves pour dénoncer le trafic sexuel.

D'autres manifestations sont prévues en Amérique latine, en Afrique et en Asie pour sensibiliser les gouvernements et en signe d'appui à la marche mondiale qui se clôturera par un grand rassemblement le 17 octobre à New York, alors qu'une délégation de 250 femmes de tous les continents rencontrera

le secrétaire général des Nations unies.

Seul un maillon de la chaîne humaine manque. Les portes de la Chine où vit un sixième de la population mondiale, sont restées fermées. Aucun groupe de Chinoises n'a pu ou voulu adhérer à cette marche.

### Du 9 au 17 octobre

## Des milliers de pas retentiront !

Au Québec, du 9 au 14 octobre, des milliers de kilomètres seront parcourus par des femmes dans l'ensemble des régions. De la grande ville au petit bled sympa, elles seront partout. Peu de gens au Québec pourront dire qu'ils n'ont pas vu les marcheuses de la Marche mondiale des femmes. Dans plusieurs MRC, villes et villages, diverses activités sont prévues : marche, rassemblement, événements culturels, etc.

Le 14 octobre, les marcheuses québécoises se rassemblent à Montréal. Le 15 octobre, les marcheuses québécoises et canadiennes se déplaceront vers Ottawa et un contingent se rendra à New York, le 17 octobre, pour la dernière étape de la Marche mondiale des femmes.

## La CSN en marche !

Au Québec, plus de 620 groupes se sont engagés dans l'organisation de cet événement. Il y a des comités régionaux d'organisation de la marche dans 17 régions et la CSN y participe. Plusieurs syndicats de la CSN s'impliquent dans la marche. Nombre d'entre eux ont organisé des activités de financement tandis que d'autres paieront les libérations nécessaires pour financer le voyage des marcheuses à New York. Certains syndicats, composés uniquement d'hommes, ont décidé de soutenir financièrement des marcheuses d'autres syndicats pour qu'elles puissent être du voyage.



Plusieurs syndicats, dont celui de l'Hôpital Saint-Charles-Borromée, ont organisé des activités pour financer le voyage à New York.

## De l'argent, des bras et des pieds !

L'organisation de la Marche mondiale des femmes a besoin des contributions de tous afin de financer le projet. Nous rappelons à celles et ceux qui n'ont pas encore signé la pétition qui doit être remise au secrétaire général des Nations unies qu'il leur reste encore quelques jours pour le faire. Informez-vous auprès de votre syndicat. Aussi, des personnes bénévoles sont nécessaires pour donner un dernier coup de main, notamment pour la marche québécoise qui aura lieu à Montréal le 14 octobre. Pour offrir vos services : (514) 248-8301. Pour vos dons : 1 877 330-1212.

### Le rassemblement québécois

Le samedi 14 octobre à Montréal :  
début des activités d'animation  
à compter de 9 h 30 au parc La Fontaine.  
Une marche de 3 kilomètres partira à midi,  
suivie d'un spectacle de 15 h 30 à 17 h.





*La CSN devant la commission Clair*

## Plaidoyer pour un système de santé public

*Luc Latraverse*



Jacques Létourneau

Le 27 septembre, quelque 250 personnes ont manifesté à Montréal leur opposition à la privatisation dans la santé et les services sociaux et exigé un renforcement du réseau public, lors de l'ouverture des audiences de la commission Clair. (Photos : Alain Chagnon)

Après le point de vue des *experts*, consultés par la commission Clair au début de septembre, c'est maintenant au tour des acteurs régionaux de se faire entendre. Sous l'égide des régies régionales, cette consultation dans le domaine de la santé et des services sociaux a permis aux intervenants des régions de Montréal et de Laval d'exprimer leur point de vue : un fervent plaidoyer en faveur du caractère public du réseau.

**D**ans les mémoires présentés par les conseils centraux de la CSN, on exprime à l'unisson une opposition marquée à la privatisation de notre système de santé et de services sociaux et un appel musclé pour le renforcement du réseau public.

Plusieurs mémoires, dont celui du Conseil central du Montréal métropolitain, fustigent les pistes de discussion lancées par la commission Clair, les qualifiant d'impertinentes et de déroutantes, en regard des « vrais débats qu'il faudrait tenir ». On rappelle au gouvernement et à la commission que la région métropolitaine est parmi celles qui ont encaissé une des plus fortes doses de compressions au cours des dernières années, 75 pour cent des coupes en ce domaine ayant touché la métropole.

### Mise en valeur du personnel

Le secrétaire général du conseil central, Jacques Létourneau, a fait valoir que la population reconnaissait le rôle majeur joué par les travailleuses et les travailleurs pour offrir des soins de santé et des services de qualité malgré le peu de moyens mis à leur disposition : « Cet appui populaire n'a pas suffi pour faire en sorte que les travailleuses et les travailleurs aient leur mot à dire dans les transformations apportées, a-t-il mentionné. Non pas que les salarié-es aient omis de le faire, puisqu'ils ont multiplié les interventions, mais simplement que leurs interventions sont restées lettre morte.

« En retour, poursuit-il, les travailleurs doivent assumer ce fardeau et ses conséquences par une détérioration de leur santé physique et mentale, des surcharges insoutenables et

une détérioration de leurs conditions de travail. Nous doutons donc du choix du gouvernement d'investir d'abord dans le béton, avec la construction d'un nouvel hôpital à Montréal, plutôt que dans les ressources humaines et les services. »

### Estrie : privatisation plus onéreuse

En Estrie, le conseil central a fait valoir à la commission Clair que les établissements ont relevé haut la main le défi de la comparaison avec le secteur privé pour ce qui est des services de soutien tels que les buanderies et les services d'entretien sanitaire.

Dans ces deux cas, les syndicats se sont impliqués et ils ont réussi à améliorer l'efficacité en donnant de meilleurs services à des coûts moindres ou comparables aux entreprises privées, même si les salaires étaient plus élevés.

De plus, le secrétaire général du conseil central, Jean Lacharité, souligne que le centre hospitalier de Magog, après avoir confié son service alimentaire à une entreprise privée, a vu ses coûts augmenter au point qu'il a décidé de rapatrier ce service dans l'établissement.

Dans la région, la CSN propose de développer une approche complète des soins et des services à l'intention de toutes les personnes âgées, et non seulement celles qui sont en perte d'autonomie. « Les soins de longue durée sont le parent pauvre du système et, compte tenu des décisions récentes, cela ne changera pas à court ou à moyen terme. Voilà un scénario de privatisation où le gouvernement se déleste de ses responsabilités pour les refiler au secteur privé et aux familles. »

AUBERGE  
ALA  
DÉRIVE



L'Auberge de la Rive ferme ses portes

Photos : Alain Chagnon

## Une question de 28 000 \$ !

Henri Goulet

La longue saga de l'Auberge de la Rive, à Sorel, a pris une tournure pour le moins inattendue alors que les propriétaires ont annoncé, le 20 septembre, la fermeture définitive de l'Auberge. Avis de licenciement collectif en prime, c'est ainsi que la soixantaine d'employées ont été remerciées pour leurs bons et loyaux services.

**E**n conférence de presse, le 27 septembre, la présidente du syndicat, Rachel Pelletier, a qualifié cette décision d'insensée, d'autant plus qu'un bien mince écart annuel de 28 000 dollars séparait les parties au moment de cette annonce. « Le pire, c'est qu'il n'y a eu qu'une dizaine d'heures de véritable négociation depuis le dépôt de notre projet de convention collective en mai. La fermeture d'une entreprise de cette envergure pour 28 000 dollars ? C'est inexplicable ! »

Très au fait des conditions négociées dans le secteur hôtelier, le président de la Fédéra-



En lock-out depuis le 9 juillet, les travailleuses de l'Auberge sont toujours très déterminées et souhaitent ardemment pouvoir négocier leur quatrième convention collective. Le 27 septembre, le président de la FC-CSN, Jean Lortie, et la présidente du conseil central, Pierrette Poirier, leur ont rendu visite sur la ligne de piquetage.

tion du commerce de la CSN, Jean Lortie, a tenu à relativiser les prétentions patronales selon lesquelles les demandes syndicales sont trop exigeantes, précisant que les conditions des employés de l'Auberge, à tous points de vue, sont loin sous la moyenne québécoise pour des établissements similaires.

Selon Pierrette Poirier, présidente du Conseil central de la Montérégie (CSN), cette fermeture est illogique : « Elle vient directement en contradiction avec la récente décision du gouvernement du Québec d'investir 21 millions de dollars pour relancer, entre autres, le secteur récréotouristique local. La logique est simple, a-t-elle insisté, les négociations doivent reprendre ! »

## Décision favorable à la CSN chez Transport Huppé Les camionneurs propriétaires sont des salariés

Henri Goulet

Dans une décision rendu le 12 septembre, la commissaire du travail, Andrée Saint-Georges, vient de statuer « que les camionneurs travaillant pour Transport Huppé inc. sont des salariés au sens du Code du travail ».

**P**our le SNTR-CSN, il s'agit là d'une décision majeure qui ouvre la voie à la syndicalisation des camionneurs propriétaires et à l'amélioration de leurs conditions de travail par la négociation de véritables conventions collectives de travail.

Traçant un portrait très juste du fonctionnement de l'industrie du camionnage, la commissaire du Tribunal du travail en arrive à la conclusion suivante : « J'en déduis que les camionneurs sont bel et bien soumis à l'autorité de Huppé dans l'accomplissement de leur travail, autrement dit qu'ils sont subordonnés, même si la compagnie ne contrôle pas tout, tout le temps. [...] En bref, je suis d'avis que les camionneurs travaillant pour le bénéfice de Huppé sont des salariés et sont ses salariés. »

Cette décision reconnaît aussi le fait que les camion-

neurs propriétaires en question sont liés, sur une base individuelle, à un seul et même employeur, celui-ci conservant un strict droit de regard sur l'embauche des camionneurs à son emploi. Malgré l'apparence qu'ils donnent de fonctionner comme des entreprises indépendantes, la commissaire n'hésite pas à affirmer que les camionneurs de Huppé sont, en réalité, de véritables salariés au sens du code.

Rappelons que le SNTR-CSN a déjà déposé une cinquantaine de requêtes en accréditation visant, entre autres, les camionneurs pro-

Le président du Syndicat national du transport routier (SNTR-CSN), Mario Thibeault, a indiqué que « cette décision représente une véritable percée pour tous les camionneurs propriétaires au Québec qui veulent se syndiquer. Elle est exemplaire et devrait être encadrée et suspendue dans le bureau de la ministre du Travail. »

riétaires. Ce jugement devrait notamment faciliter et accélérer le processus de syndicalisation dans leur cas.



Refusant d'être noyées dans Desjardins

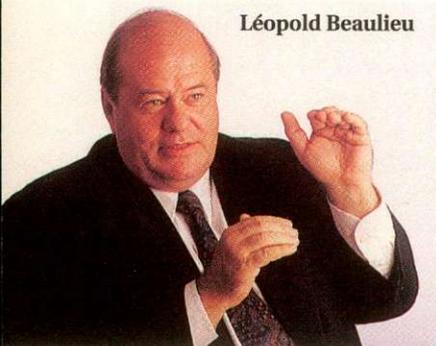
# Les caisses d'économie demeurent fidèles à leur mission d'origine

Michel Rioux

Le 8 juillet 2000 sera considéré comme un moment important dans l'histoire de la coopération au Québec. C'est à cette date en effet qu'après plusieurs mois de négociations difficiles entre la Fédération des caisses d'économie et le Mouvement Desjardins, la rupture a été consacrée. Conformément aux statuts et règlements de la fédération, une cinquantaine de caisses d'économie, réunissant des actifs d'environ 1,2 milliard de dollars, ont choisi de poursuivre leur mission spécifique d'être au service des travailleuses et des travailleurs à partir des lieux de travail. La Caisse d'économie des Travailleuses et Travailleurs (Québec), née en novembre dernier de la fusion avec la Caisse d'économie des syndicats nationaux de Montréal, a été un chef de file dans cette décision.

**M**andaté, avec deux autres personnes, pour conduire les négociations avec Desjardins, l'ancien trésorier de la CSN et maintenant président-directeur général de Fondation, Léopold Beaulieu, avouait le 8

Léopold Beaulieu



juillet : « J'ai travaillé d'arrache-cœur avec mes autres collègues pour réussir à négocier avec Desjardins une place qui nous respecte. Je dois malheureusement constater que le résultat n'est pas à la hauteur de ce qui est nécessaire pour assurer notre développement comme caisses de travailleurs. Je n'ai pas l'intention de dénigrer Desjardins. Mais l'exclusivité de l'offre de services aux salariés à partir des lieux de travail, qui nous était réservée jusqu'à

maintenant, vient de changer de place. Ce sont désormais les caisses populaires qui sont dans cette situation. »

## Un appui de la CSN

La CSN qui, au début des années 60, a soutenu activement la création de dizaines de caisses de travailleurs, a apporté un appui concret à la recommandation du conseil d'adminis-

tration de proposer le maintien d'une fédération autonome. La CSQ a fait de même alors que la FTQ invitait ses membres à demeurer au sein de Desjardins.

C'est le trésorier Michel Lessard qui, en assemblée générale, a fait lecture d'une lettre du président Marc Laviolette adressée aux syndicats affiliés. Ce dernier faisait connaître la position de la centrale sur cette question. « Le choix qui se pose aux caisses d'économie peut se résumer comme suit : la disparition de la Fédération des caisses d'économie et la fusion dans la fédération unique Desjardins, ou son maintien comme entité autonome. Le maintien de la fédération à travers le « projet pour un mouvement coopératif financier pour les travailleuses et les travailleurs » soumis par le conseil d'administration de la fédération nous apparaît crédible, précis et bien adapté aux exigences des marchés financiers



Marc Laviolette

des années 2000, même si nous reconnaissons qu'il ne fera pas l'unanimité. »

Marc Laviolette poursuivait en soumettant que plutôt qu'être isolés dans une fédération unique Desjardins avec des droits limités et encadrés, il apparaissait davantage porteur d'avenir que la fédération récupère la plénitude de ses pouvoirs, rôles et responsabi-

## « La fédération a fait ses preuves »

« **Q**uand je rencontre des militantes et des militants, je leur demande pourquoi, dans le temps, ils se sont donné une caisse d'économie ? Pourquoi ils continuent d'y militer ? La réponse est simple. Les caisses d'économie de travailleurs, sur les lieux de travail, répondent aujourd'hui aux mêmes réalités qu'au moment de leur fondation dans les années 60, comme ce qui fut le cas de plusieurs. Quand quelqu'un est accidenté du travail, en mise à pied, en congé de maternité, sera-t-il davantage écouté dans une caisse d'économie située dans son milieu de travail ou dans une caisse populaire située dans sa paroisse ? D'ailleurs, la fédération a fait ses preuves en ce qui a trait à la solidarité avec les travailleurs et leurs organisations. Au moment de la loi 160, en 1989, c'est la fédération qui, en dépit des objections de Desjardins, a volé au secours de la CSN et des fédérations et syndicats du milieu de la santé en mettant sur pied un système de prélèvement des cotisations syndicales. La fédération a agi de même l'année dernière avec la FIIQ, matraquée par le gouvernement. »



Michel Lessard



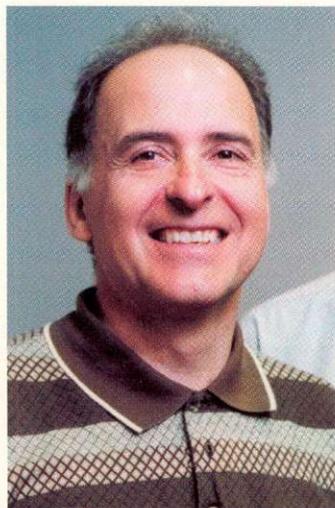
Claude Rioux

lités pour mieux défendre les intérêts des travailleuses et des travailleurs concernés.

Dans une intervention percutante, Léopold Beaulieu a plaidé le fait que durant leur longue histoire, les caisses de travailleurs, avec ou sans Desjardins, ont toujours été propriétaires de leur propre fédération. « Avec la nouvelle donne imposée par Desjardins, la représentation a changé de sens. L'espace de décision qui est nécessaire à l'expression de notre spécificité de caisses de travailleurs nous est dorénavant refusé », a-t-il constaté, soulignant que les caisses qui se joindraient à la fédération unique ne représenteraient qu'environ 2 pour cent de Desjardins.

### La caisse des travailleuses et travailleurs

Forte de ses nombreuses réalisations et s'appuyant sur un actif dépassant les 225 millions de dollars, la Caisse des travailleurs a mis tout son poids du côté du maintien d'une fédération autonome.



Clément Guimond

Clément Guimond, le coordonnateur de la Caisse, explique ainsi la position de cette caisse où se retrouvent des milliers de membres de la CSN. « Avec la nouvelle orientation qu'il s'est donnée, le Mouvement Desjardins ne pouvait pas nous assurer la place qui nous est nécessaire pour assurer notre développement. Ce que nous proposons en mettant de l'avant le maintien d'une fédération autonome, ce n'est pas de tout recommencer à zéro. Nous proposons au contraire de continuer sur nos propres bases. Nous nous sommes assurés de la viabilité opérationnelle et financière d'une fédération qui aura retrouvé son entière autonomie. »

Claude Rioux, de la FTPE, vice-président de la Caisse d'économie des Travailleuses et Travailleurs (Québec), estime quant à lui que la seule vraie question, dans la décision de conserver une fédération autonome, demeure la nécessité de pouvoir compter, au Québec, sur une institution coopérative où la participation a encore un sens. « Dans le nouveau Desjardins, à part la propriété, c'est le système bancaire qui prévaut dorénavant. C'est un modèle qui ne correspond pas aux valeurs du mouvement ouvrier », a-t-il confié à *Nouvelles-CSN*.

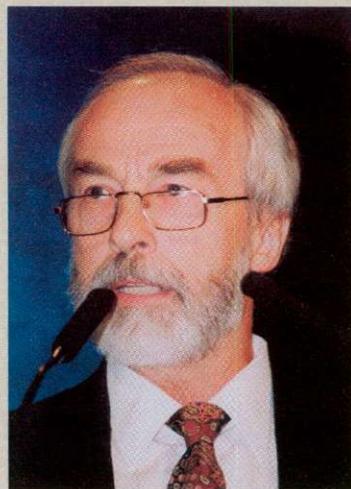
Un militant de la Caisse d'économie des employés de

Windsor, Daniel Richer, a rappelé que « notre caisse est d'abord et avant tout une caisse de travailleurs. Fondée en 1966, notre caisse s'est développée sans Desjardins jusqu'en 1979. Aujourd'hui, c'est à nous de continuer de développer ce que nous avons entre les mains. »

C'est le 1<sup>er</sup> juillet 2001 que tout aura été mis en place pour remplacer les produits Desjardins, qui ne seront plus disponibles. Les ajustements informatiques feront en sorte que l'ensemble des services offerts aux membres des caisses d'économie demeurera équivalent à ce qu'il est actuellement.

### « Toujours pertinente »

Vieux routier des caisses d'économie — de 1963 à 1968, il a présidé le regroupement des caisses du Nord-Ouest — Yves Lessard a aussi présidé la FAS au début des années 80. Il rencontre actuellement syndicats et caisses d'économie pour assurer la consolidation de la fédération autonome. « Je suis en désaccord avec le virage banquier de Desjardins et je trouve au contraire que les caisses d'économie ont toujours toute leur pertinence. Je suis rassuré par l'accueil que je reçois dans les syndicats. Nos gens veulent se réinvestir dans leurs caisses. Ils veulent se rapprocher des conseils d'administration des caisses pour s'y impliquer davantage. »



Yves Lessard

# La mauvaise foi d'Urgences Santé dénoncée

Roger Deslauriers

**Beaucoup de choses ont été dites et écrites depuis le début du conflit entre Urgences Santé et le RETAQ-CSN. Une évidence ressort : l'exaspération des techniciens ambulanciers devant la mauvaise foi de leur patron qui refuse de reconnaître que le service ne répond pas adéquatement à la demande ni à l'entente qu'il a lui-même signée.**

L'ampleur qu'a prise ce conflit, la place qu'à chaque jour les médias lui ont consacrée s'expliquent d'abord par le caractère névralgique du service préhospitalier. Les ambulanciers sont quotidiennement sur la ligne de feu, en raison du rôle qu'ils jouent auprès des personnes qu'ils secourent et des membres de leur famille. Aujourd'hui, la situation est telle qu'ils ont décidé de sonner l'alarme, à leur tour.

« La dégradation des conditions d'exercice de notre métier, notre incapacité de plus en plus fréquente à donner des services dans des délais souhaitables à cause de cette dégradation, nous ont conduits à mener une campagne pour que la population reçoive les services auxquels elle a droit », assure Yves Imbeault, président du RETAQ-CSN.

## Appels en hausse, heures travaillées en baisse

Le porte-parole des techniciens ambulanciers a plus d'un reproche à faire à ses patrons. Leurs agissements, pour une société qui œuvre dans les services d'urgence, sont en effet déroutants. Depuis 1997, le nombre d'appels reçus par les répartiteurs a augmenté de 21,26 pour cent et la quantité des déplacements des ambulances de six pour cent. Malgré cela, les gestionnaires d'Urgences Santé n'ont injecté aucune nouvelle ressource. Pire encore, l'entreprise a réduit de 9,2 pour cent le nombre d'heures

travaillées par les techniciens ambulanciers.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux considère que les services ambulanciers en milieu urbain doivent répondre, dans 90 pour cent des cas, en moins de dix minutes aux appels urgents. Jeff Begley, vice-président du secteur privé de la FSSS-CSN, y voit un terrain sur lequel les parties pourraient se rejoindre, si tant est qu'Urgences Santé démontre le même degré de préoccupation que le syndicat en ce qui con-

cerne la promptitude des services. « Nous sommes d'accord avec cette norme minimale acceptable. Mais Urgences Santé admet qu'elle n'y arrive pas. Ses dirigeants avouent ne pouvoir y parvenir qu'une fois sur cinq. »

Pire, l'an dernier, témoignant devant le coroner Gilles Perron, Urgences Santé affirmait que son objectif était de répondre aux appels urgents dans une proportion de 65 à 80 pour cent en moins de dix minutes. « Leurs objectifs se si-

tuaient en dessous des normes du ministère et nous doutons qu'ils les aient même atteints », déplore le représentant de la FSSS.

## Le litige

En raison du nombre croissant d'appels, une entente intervenait, en 1997, pour augmenter le nombre d'heures de service, pour remplacer les employés en congé de maladie et pour embaucher un plus grand nombre d'ambulanciers pour assurer les services. Aujourd'hui, rien ne va plus : Urgences Santé ne reconnaît plus sa propre signature. L'exaspération des ambulanciers est à son comble.

Au moment d'aller sous presse, la négociation ne progressait toujours pas, malgré les appels répétés du syndicat.

**Au cours d'une assemblée générale, plus tôt en septembre, le président du RETAQ, Yves Imbeault, a vertement dénoncé Urgences Santé qui refuse de reconnaître l'entente intervenue il y a trois ans, permettant d'augmenter le nombre d'heures de travail afin d'assurer un meilleur service. Le 5 septembre, les techniciens ambulanciers ont manifesté leur mécontentement à la centrale de répartition.**

(Photos : Alain Chagnon)





Mouvement lancé par les ouvriers de la construction du chantier de l'aluminerie Alcan, à Alma, plus de 3500 manifestants ont protesté contre des mesures qui privent de nombreux travailleurs des bénéfices du régime de l'assurance-emploi.

Photo : Jeannot Lévesque

## Assurance-emploi

### Décisions douteuses

Le redécoupage des régions, aux fins de l'application de la Loi sur l'assurance-emploi, soulève la grogne dans plusieurs régions du Québec. À Alma, le 20 septembre, plus de 3500 travailleuses et travailleurs ont manifesté au Vieux port pour réclamer des assouplissements à la réglementation qui instaure un nouveau zonage. Ce faisant, les travailleurs œuvrant dans un autre secteur que celui délimité par la zone Chicoutimi-La Baie-Jonquière, voient le nombre d'heures nécessaires pour se qualifier au régime passer de 420 à 525 heures de travail.

Selon le président du conseil central de cette région, Yves Bolduc, « les travailleurs de la construction et les salariés saisonniers écoperont lourdement, puisque plusieurs d'entre eux se verront privés des prestations d'assurance-emploi, une situation inacceptable compte tenu du taux de sans-emploi chez nous ». À Québec, même son de cloche : le conseil central demande aussi d'annuler une décision semblable qui insère Charlevoix dans une nouvelle zone économique aux fins de l'application de la loi, privant ainsi des prestations plus d'un millier de personnes.

L.-S. H.

## Régimes de retraite

### Un jugement favorable

Une importante décision a été rendue, cet été, par la Cour supérieure de l'Ontario, qui reconnaît l'obligation des régimes de retraite à respecter la Loi sur les régimes de retraite du Québec, même si le régime est enregistré dans une autre province. Ainsi, la compagnie ontarienne McColl-Frontenac Petroleum s'était

arrogé les surplus du régime de retraite des employés de l'entreprise Leco dont une partie des participants se trouvent au Québec, tel que permis par la loi ontarienne, mais interdit par la loi québécoise. La Régie des rentes du Québec et la compagnie avaient porté le litige sur la juridiction devant les tribunaux. La

Plus de 325 personnes manifestent devant McDonald's

### Le président du syndicat suspendu !

Les tactiques de McDonald's pour décourager la quarantaine de jeunes travailleurs de la concession de la rue Peel, à Montréal, se poursuivent de plus belle. Une semaine après la manifestation qui a attiré quelque 325 personnes devant l'établissement, le 18 septembre, le président du syndicat, Pascal McDuff, a été suspendu une semaine sans salaire. Depuis le dépôt de la requête en accréditation, le franchisé des restaurants McDonald's, Michel Marchand, applique les stratégies anti-syndicales du géant du fast-food pour faire échec à la syndicalisation de ses jeunes employés. En plus de la suspension, la liste des manœuvres patronales s'allonge : promesses de promotion, contestation de l'unité de négociation, contestation des salariés visés par la requête en accréditation, tentatives d'intimidation, entre autres, rien n'est laissé de côté pour décourager ces jeunes. Rappelons qu'à peine quelques heures après avoir déposé

leur requête au ministère du Travail, l'employeur embauchait 24 nouveaux employés dans l'espoir de rendre le syndicat minoritaire.

L.-S. H.



Une semaine après la manifestation devant le McDo de la rue Peel, à Montréal, le président du syndicat, Pascal McDuff (photo de gauche), a été suspendu par son patron Michel Marchand.

Photos : Alain Chagnon

## Nord-Ouest

### Domtar, pas si belle qu'elle voudrait le laisser croire

Comme la sorcière dans Blanche Neige, Domtar, dans le Nord-Ouest, voudrait bien que le miroir lui réponde qu'elle est la plus belle. Mais comme dans le conte, le reflet de la réalité est tout autre. C'est ce que les syndicats des scieries de Lebel-sur-Quévillon, Grand-Remous et Vald'Or et celui des opérations forestières de Lebel-sur-Quévillon ont tenu à dénoncer. La compagnie cherche à se donner, auprès de l'opinion publique, une image d'employeur progressiste. Toutefois dans la vie de tous les jours, Domtar oblige,

impose, bafoue, ignore. Elle veut obliger les travailleurs à se plier à des processus non négociés. Elle impose des décisions unilatérales dans l'organisation du travail. Elle bafoue des ententes signées avec les syndicats. Elle ignore complètement les points de vue des travailleurs quand, pourtant, elle exige leur implication dans l'amélioration de la production. Décidément, Domtar devra retravailler son comportement, sachant qu'une belle image ne peut pas tenir qu'au seul fard.

R.D.

Luc L.

Adjoint au comité exécutif de la CSN depuis 12 ans

## Normand Brouillet joint l'équipe de Fondation

Après 24 années à la CSN, dont les douze dernières en tant qu'adjoint au comité exécutif, Normand Brouillet est devenu ce mois-ci responsable de la souscription de Fondation. « Cela représentait pour moi de nouveaux défis que de participer au développement d'une jeune organisation issue de la famille CSN, explique-t-il. Mon mandat sera de coordonner les campagnes d'adhésions et de souscriptions sur une base individuelle et collective, tant auprès du grand public que des membres CSN, et cela dans une finalité des plus stimulantes : la création et le maintien d'emplois avec une véritable perspective de développement socioéconomique. » Normand Brouillet entend, entre autres, contribuer à intensifier les rapports entre Fondation et la CSN en augmentant par exemple la visibilité de notre fonds de travailleurs. « Fondac-

tion a connu une progression remarquable grâce notamment à nos responsables de Fondation (RF), ajoute-t-il. Tout en maintenant le développement continu des services aux actionnaires, nous pourrions accélérer encore plus le rythme de développement du Fonds en augmentant le nombre de recruteurs et en mobilisant encore davantage les différentes organisations de la CSN. La Con-

fédération des syndicats nationaux a la capacité militante la plus remarquable au Québec et c'est là-dessus que nous comptons d'abord pour faire de Fondation un outil de développement économique à l'image du mouvement CSN. »



**Normand Brouillet**

S.L.

### Urgel Bourgie

## Une première convention

Les conditions de travail des 325 employé-es de la maison funéraire Urgel Bourgie, sise à Montréal, sont maintenant régies par une convention collective. Cet été, ils ont voté à près de 70 pour cent en faveur de leur tout premier contrat de travail. D'une



durée de trois ans, il prévoit des hausses générales totalisant neuf pour cent. Les commissionnaires, les laveurs,

les préposé-es à l'accueil et aux garderies ainsi que les travailleurs saisonniers auront également droit à un ajustement salarial de 0,75 \$ l'heure, alors que les employé-es de bureau toucheront un ajustement allant de 0,16 \$ à 2,28 \$ l'heure. Avant la conclusion des négociations, le salaire moyen se situait à 11,25 \$ l'heure. Au chapitre des vacances, la convention comprend aussi plusieurs améliorations : la quatrième semaine de vacances sera accordée après dix ans de service, plutôt qu'après quinze, et la cinquième semaine après 20 ans de service. La négociation a aussi permis de bonifier l'ancienneté. Les employés d'Urgel Bourgie sont syndiqués depuis août 1998. Urgel Bourgie appartient à la compagnie américaine Stewart.

L.-S. H

M.C.



Cœur du Québec

## Nouveau syndicat de garderies

Au cours de l'été, les 15 garderies de la région du Cœur du Québec se sont regroupées au sein d'un syndicat régional. Le 17 juin, les 63 membres (dont 60 femmes) ont adopté leurs statuts et règlements et élu leur tout premier comité exécutif : Suzanne Roy, présidente, Lorraine Renaud, secrétaire, Linda Gosselin, trésorière, Luc Deschênes, vice-président responsable de la négociation, Nathalie Toupin, vice-présidente responsable de l'organisation, et Hélène Caron, vice-présidente à l'information. Ce nouveau syndicat régional regroupe quelque 275 membres répartis dans 15 centres de la petite enfance.

Appui de la CSN au projet de loi 140

## Pour un régime d'assurance parentale québécois

La CSN a fermement appuyé le projet de loi 140 déposé par Québec qui institue une caisse d'assurance parentale. Elle invite le gouvernement à se prévaloir de

tut d'emploi, les congés parentaux. Bien que le



**Claudette Carbonneau**

l'article 69 de la Loi de l'assurance-emploi pour exercer sa compétence constitutionnelle et à continuer de réclamer du fédéral une pleine compensation au chapitre des cotisations versées à cet effet. La CSN se réjouit particulièrement des critères d'admissibilité au régime prévus par le projet de loi qui permettront d'élargir à plus de prestataires, sans égard à leur sta-

projet de loi prévoit un taux de remplacement du revenu pouvant atteindre 75 pour cent, ce qui est une nette amélioration, la CSN invite le gouvernement à hausser progressivement ce taux à 100 pour cent du revenu cotisable. « La reconnaissance du rôle du père et l'octroi d'un congé spécifique pour l'inciter à s'impliquer sont un pas important sur le chemin vers l'égalité entre les sexes », a indiqué la vice-présidente Claudette Carbonneau.

Luc L.



À vos livres

## Tout savoir sur l'équité

Dans le but d'appuyer la démarche d'équité salariale des syndicats du secteur privé, la CSN publie un guide qui leur expose en détail les différentes étapes à franchir, le tout enrichi d'exemples et de tableaux explicatifs. Les syndicats y apprendront les responsabilités qui les attendent, les tâches à accomplir et les pièges à éviter. Ils y trouveront également de précieux conseils et un ensemble d'outils et de moyens pour éviter les biais sexistes.

**Équité salariale**  
C'est un droit



Disponible à la librairie de la CSN

1601, De Lorimier, Montréal, QC

H2K 4M5

documentation@csn.qc.ca

(514) 598-2151

**Coût : gratuit**

Frais d'expédition : 3,50 \$ par exemplaire

Surplus de la caisse de retraite de la Société Asbestos

## Une question d'équité

Le surplus de la caisse de retraite des employés de la Société Asbestos limitée (SAL) appartient aux salariés et aux retraités qui avaient des droits au régime de retraite au moment de sa terminaison, le 30 juin 1986, et non pas à la SAL. Après 14 ans de procédures administratives et juridiques, il est maintenant temps que ceux-ci touchent la part qui leur revient selon la loi. C'est ce qu'a fait valoir la CSN devant le tribunal d'arbitrage chargé de déterminer à qui, entre l'employeur et les employés, le surplus de la caisse de retraite doit être attribué. Constitué en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de re-

traite, ce tribunal d'arbitrage a été mis sur pied en 1995, à la suite d'une demande d'arbitrage déposée par le Syndicat des travailleurs horaires de l'amiante (CSN). Ce tribunal dont le travail a commencé au mois de mai poursuivait ses auditions les 26, 27, 28 et 29 septembre à Thetford-Mines. La CSN est confiante que celui-ci règle cette année les questions liées à la propriété et au partage du surplus de la caisse de retraite qui concernent environ 1800 personnes. Le surplus, en raison des intérêts accumulés, avoisine maintenant les 4,3 millions de dollars.

T.J.

Employé-es municipaux

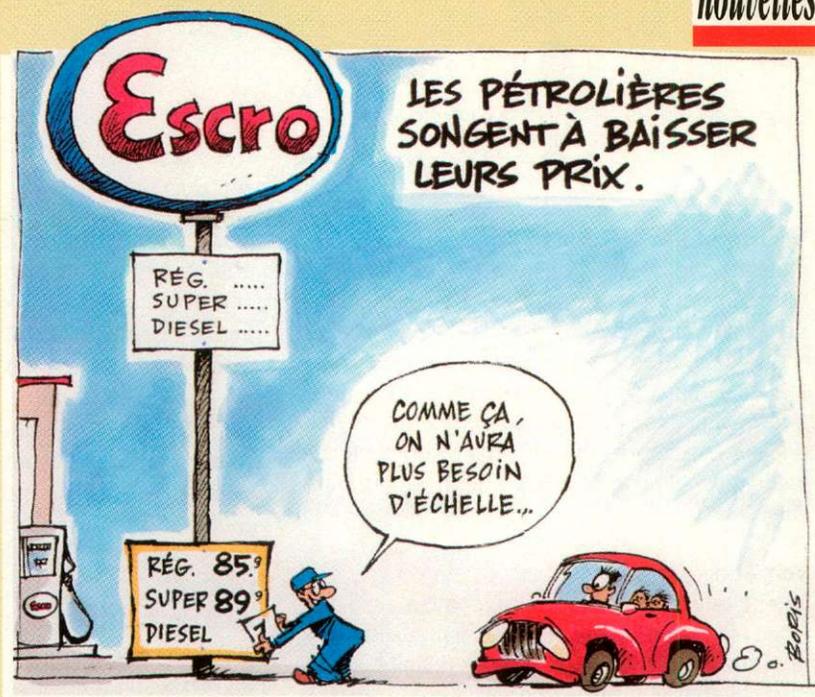
## La négociation reprend à Sainte-Agathe

Bloquée par l'attitude obtuse du conseil municipal de Sainte-Agathe, et en particulier du maire Circé, la négociation a repris le 26 septembre pour le renouvellement de la convention collective des quelque 50 employé-es de cette municipalité. Entreprise au début de l'année, la négociation avait tout de même permis d'intégrer les employé-es de la municipalité de Sainte-Agathe Sud à la suite de la fusion, aux mêmes conditions que celles et ceux de Sainte-Agathe.

Mais lorsque le patron a déposé son « cahier de demandes », on a vite compris qu'il voulait s'attaquer à des clauses majeures : sécurité d'emploi, travaux à forfait, non-remplacement, élimination de plusieurs droits des employé-es temporaires, etc. Le syndicat a alors entrepris des moyens de pression qui ont conduit au déblocage de la négociation. Comme leurs camarades des autres municipalités, les cols blancs et les cols bleus de Sainte-Agathe ont été durement touchés par les récupérations salariales des dernières années.

L.-S. H.

La négociation a repris entre la municipalité de Sainte-Agathe et les employé-es.



Grève à Acier Métaux-Spec

## Les chiottes et la cuisine

Quand la recette de la gestion du personnel consiste en un savant mélange de disparités salariales entre les travailleurs, liées à des conditions d'emploi relevant davantage du servage que du salariat, il n'est pas étonnant que la sauce en vienne à écœurer. Le 22 septembre, les 21 travailleurs d'Acier Métaux-Spec, à Châteauguay, déclenchaient la grève. En fait, dans cette entreprise, plusieurs conditions d'emploi sont sous les normes minimales. Ainsi, la salle de bain, le vestiaire, la

cuisine et la salle à manger ne sont, en réalité, qu'une seule et même pièce. Vous en voulez encore ? Pour un même travail d'assembleur, un employé reçoit actuellement 11,30 dollars l'heure tandis qu'un autre est rétribué au salaire horaire de 16,62. Un peintre payé 11,10 dollars n'a pu bénéficier que d'une semaine de vacances depuis six ans. Un autre employé de 12 ans d'ancienneté doit



Les travailleurs d'Acier Métaux-Spec, à Châteauguay, ont déclenché la grève le 22 septembre.

travailler à l'extérieur, même l'hiver aux plus grands froids, avec pour seul répit la même pause de dix minutes que tous ses collègues. Grève légitime, vous dites ?

R.D.

Les 1745 travailleurs de la station touristique veulent plus des jobines

## La négociation débute à Mont-Tremblant

La négociation pour renouveler le contrat de travail des 1745 employés de la Station Mont-Tremblant, membres de la CSN, a commencé le 25 septembre. Le focus est mis sur des conditions de travail pour motiver les salariés à rester à Mont-Tremblant : amélioration des conditions d'emploi des salariés à temps partiel, obtention d'horaires de travail fixes avec un nombre suffisant d'heures, stabilisation de la main-d'œuvre par la limitation des sous-contrats et mise en place d'un programme d'équité salariale. Ces dernières années, cette station touristique a connu une créa-

tion importante d'emplois. Pour le président du syndicat, Pierre Houle, il faut voir le genre d'emplois qui ont été créés : « Des jobines, ce n'est pas ce qui fait vivre le monde. Si les activités découlant du développement de Mont-Tremblant rapportent des dividendes importants à ses actionnaires, pourquoi ne procureraient-elles pas des emplois stables de qualité et des revenus décents à ceux et celles qui contribuent, par leur travail, à lui assurer un standard de qualité à la hauteur de sa réputation internationale ? »

T.J.

LE FRANÇAIS AU TRAVAIL  
**ÇA S'IMPOSE**

### Y aura-t-il des élections ?

Quelle grave question que voilà ! Monsieur Jean Chrétien nous fera-t-il plaisir ? Déclenchera-t-il des élections cet automne ?

Malheureusement, je n'ai pas de boule de cristal. Je ne peux donc pas répondre à cette question, mais je vous ai préparé une petite chronique sur le sujet en utilisant à ma façon quelques idées qui viennent de l'Office de la langue française.

### Voir et ne pas voir

Quand le verbe *voir* est utilisé comme auxiliaire — ou plus précisément comme semi-auxiliaire — le verbe qui le suit peut être un infinitif ou un participe passé. C'est selon.

Par exemple, on pourrait tout aussi bien dire :

Quels candidats de Monsieur Chrétien aimerez-vous **voir battre** ?

ou

Quels candidats de Monsieur Chrétien aimerez-vous **voir battus** ?

Ma grande objectivité ne me permet cependant pas de répondre à ces questions.

### Patronage et favoritisme

Évidemment, les gens bien — vous, moi et plusieurs de nos amis — sommes contre toute forme de **patronage** politique... oups ! de **favoritisme**. En effet, ce à quoi on nous a habitués au Québec sous la houlette de feu Maurice Duplessis comme au fédéral sous celle des organisateurs d'élection est bel et bien du **favoritisme** et non pas du **patronage**.

Le **patronage**, c'est autre chose. C'est ainsi, par exemple, qu'une exposition peut être organisée sous le **patronage** d'une municipalité ou encore qu'on peut décider d'être sous le **patronage** (protection) d'un saint ou d'une sainte. Dans ce dernier cas, d'ailleurs, soyez assurés que ce n'est pas parce que vous obtenez une faveur qu'on pourra dire que c'est du **favoritisme**.

### Résident ou résidant

Allons-y d'un exemple. Si Monsieur Chrétien déclenche les élections, les **résidents** de la circonscription de Saint-Maurice auront la chance de battre leur député. Dans cette phrase, le **résident** est celui qui habite un lieu donné.

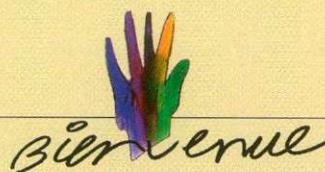
Allons-y d'un autre exemple. **Résidant** la plupart du temps à Ottawa, Monsieur Chrétien se fera battre dans Saint-Maurice. On écrit **résidant** car il s'agit du participe passé du verbe résider.

### Exercice de récapitulation

Les candidats de Monsieur Chrétien, si vous voulez les **voir battus**, il va falloir vous assurer qu'une majorité de **résidents** écrivent leur x au bon endroit. Le **patronage** de Saint-Judes pourrait s'avérer utile si on veut éliminer le **favoritisme**.

Toute ressemblance entre Monsieur Chrétien et le premier ministre du Canada est le fait du hasard.

Henri Jalbert



Dans notre dernière édition (n° 478), nous écrivions que la CSN avait accueilli 2393 membres entre les mois de juin et septembre. En fait, c'est 3043 nouveaux membres qui ont joint la centrale au cours de cette période.

### Le SNTR-CSN s'agrandit : 150 nouveaux membres

Au cours des dernières semaines, le Syndicat national du transport routier (CSN) a continué d'élargir ses cadres en déposant plusieurs requêtes en accréditation au ministère du Travail. Les six répartiteurs de **Transport André Lesage**, une entreprise située à Pointe-du-Lac dans la Mauricie, ont fait appel au SNTR-CSN pour améliorer leurs conditions de travail et pour son expertise dans le domaine du transport. Le 1<sup>er</sup> septembre, ce sont les 76 camionneurs de **Transport Matte**, une entreprise spécialisée entre autres dans le transport du copeau, qui ont décidé de joindre les rangs du SNTR. Ces routiers ont quitté le SCEP-FTQ (section locale 105-Q) pour de meilleurs services. Enfin, le 6 septembre, le SNTR a déposé une requête pour représenter les 40 camionneurs propriétaires et chauffeurs de camion à l'emploi de la compagnie **Tembec** à La Sarre et Taschereau, en Abitibi-Témiscamingue. Pour le syndicat, il s'agit d'une percée dans cette région. Ces camionneurs ont adhéré à la CSN, convaincus qu'ils pourront mieux revendiquer et obtenir de meilleures conditions de travail. Enfin, le SNTR a aussi

répondu à l'appel lancé par les 28 camionneurs de **Transport Mat Express**, de Plessisville, en déposant une requête auprès du Conseil canadien des relations industrielles. Régie par la juridiction fédérale, cette entreprise transporte de l'aluminium.

### Prémoulé à Sainte-Foy

Insatisfaits des services qu'ils recevaient de Michel Craig, gestionnaire d'une association syndicale indépendante, les 220 travailleuses et travailleurs des trois usines de Prémoulé, une entreprise de Sainte-Foy spécialisée dans les comptoirs de cuisine, les portes d'armoire et autres produits stratifiés, ont joint la CSN au cours de l'été. Se sentant menacée, l'association indépendante a même fait appel au local 69 des Teamsters-FTQ pour contrer la volonté des salarié-es de s'affilier à la CSN. Ces derniers n'ont pas été dupes et ont vite réalisé que cette union américaine avait des pratiques aussi douteuses que celles de Michel Craig.

### Produits Replico

C'est par une forte majorité que les 20 travailleurs des produits Replico ont décidé d'adhérer à la CSN et à la Fédération de la métallurgie. Une requête a en effet été déposée au ministère du Travail le 29 août. Ces travailleurs ont

choisi de se syndiquer pour se faire respecter et se donner de meilleures conditions de travail. Cette usine de Montréal produit des boiseries décoratives en polymère.

### Lavage Saguenay

Une requête a aussi été déposée, le 1<sup>er</sup> septembre, pour représenter les 24 employé-es de Lavage Saguenay qui souhaitent transformer leurs conditions de travail.

### Les Souriceaux à Saint-Prime

Toujours au Royaume du Saguenay, le syndicat régional des centres de la petite enfance a déposé une requête visant les quatre travailleuses de la garderie Les Souriceaux, située à Saint-Prime. Ces travailleuses se sont jointes aux 17 autres centres de la petite enfance de la région affilié au syndicat régional.

### Accrédité

#### Doubletex à Montréal

Bonne nouvelle ! Le 25 août, le commissaire du travail accréditait le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Doubletex. Ces 300 salarié-es tentaient de se donner un syndicat depuis 1993. Malgré toutes les tentatives, procédures juridiques et autres manœuvres patronales, ils se sont tenu debout et ont finalement obtenu cette victoire.

Louis-Serge Houle

**Service de syndicalisation  
de la CSN**

**1 800 947-6177  
syndicalisation@csn.qc.ca**

Zone de libre-échange des Amériques

## La transparence est de mise

La CSN demande au gouvernement du Québec de jouer un rôle de premier plan dans le débat de la création d'une zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) pour remettre à l'endroit un processus de négociation qui, depuis le début, fonctionne à l'envers. Dans son mémoire à la Commission des institutions, elle insiste pour que, même si Québec

n'est pas à la table de négociation, il exige, au nom de la transparence, la publication des textes présentement négociés aux neuf tables de négociation ainsi que des rapports de négociation faits aux ministres concernés. La CSN dénonce les négociations en cours qui empruntent une tendance bien inscrite dans l'ALENA. Elles consolident un néolibéralisme

économique dont les maîtres-mots sont recul des droits sociaux, restriction du pouvoir d'intervention démocratique des États, abolition de toute contrainte au libre commerce, primauté absolue du droit des entreprises et de la protection des investisseurs. Pour la CSN, le développement du commerce international doit être une occasion de faire respecter les droits et les normes internationales et de viser la réduction des inégalités et des exclusions. La CSN presse Québec de se faire le promoteur, entre autres, de la pleine participation du mouvement syndical à ce processus de négociation.

La CSN presse Québec de se faire le promoteur, entre autres, de la pleine participation du mouvement syndical à ce processus de négociation.

T.J.



L'année prochaine, à Québec, les chefs d'État des Amériques se réuniront pour établir une zone de libre-échange, un projet qui soulève beaucoup d'inquiétude du Nord au Sud, notamment en regard des conditions de travail et des droits sociaux.

FMI et Banque mondiale

## Changements réclamés

Des actions concrètes pour réduire la pauvreté, alléger la dette, garantir une protection sociale et une stabilité financière internationale figurent parmi les demandes formulées par les organisations syndicales internationales et soumises aux réunions du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale qui viennent de se dérouler à Prague. Un document préparé par les syndicats internationaux souligne les fortes contradictions entre les programmes actuels du FMI et de la Banque mondiale et la nouvelle approche tant vantée de ces institutions à l'égard d'une réduction de la pauvreté. Le document est signé entre autres par la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), dont la CSN est membre. Le mouvement syndical exige de « réels changements de politique » et est particulièrement critique à l'égard d'une quasi-paralysie des consultations de ces institutions financières avec la société civile à l'échelon local, en dépit des recommandations que les directions du FMI et de la Banque mondiale ont faites à cet effet.



La CISL et plusieurs autres organisations syndicales réclament des actions concrètes pour réduire la pauvreté.

## Onde de choc au Pérou

Depuis dix ans, Alberto Fujimori a résisté à de fortes ondes de choc. Il perd pied devant la plus récente preuve de corruption du régime : une vidéo montrant son ami, le chef des services secrets, achetant pour 15 000 dollars un député. Celui qui a crié victoire contre l'hyperinflation et contre les guérilleros et apaisé la tension après une guerre de frontières avec l'Équateur, est aujourd'hui ébranlé par ces *dirty tricks* dont la mise en œuvre revient à Vladimiro Montesinos, surnommé le Raspoutine du régime. Le président d'un gouvernement « illégal », voire « mafieux » selon certains, a choisi d'écourter son mandat qui devait prendre fin en 2005 et de ne pas se représenter. Surprise et allégresse dans l'opposition. Fujimori tient toutefois à préciser que Montesinos, qui a commis des fautes, jouit d'une protection spéciale dans l'attente d'un traitement « juste ».

Une femme frêle et déterminée : Leonor La Rosa, ex-membre des servi-



ces de renseignements de l'armée, est retournée à Lima en mai pour hanter Fujimori. Elle et sa collègue Mariela Barreto (retrouvée assassinée) ont dénoncé en 1996 les tactiques de Montesinos, y inclus des attentats contre des journalistes et des avocats. M<sup>me</sup> La Rosa fut longuement torturée, violée par ses propres collègues, laissée pour morte ; elle a obtenu l'asile politique en Suède. Quatre de ses agresseurs furent jugés et condamnés, mais Ricardo Anderson, qui l'a violée à plusieurs reprises, a été intercepté en mars aux États-Unis... et relâché ! Lima venait de lui concéder un passeport diplomatique !

Fujimori possède l'art de museler l'opposition. Washington, l'Organisation des

États Américains et l'Église n'en veulent plus. Et l'armée ? Elle demeure muette. Sa direction est truffée d'officiers qui doivent leur ascension à Montesinos. Des rumeurs la relient au trafic d'armes vers la Colombie. Logiquement, on devrait le juger pour corruption, mais on apprend qu'il a gagné le Panama. Un procès aurait éclaboussé trop de pontes.

## Fait rare

Jamais, en 112 ans d'existence, un prisonnier ne s'était échappé du QG central de la police de Buenos Aires. Tradition rompue. Deux détenus, des ressortissants paraguayens soupçonnés d'avoir trempé dans l'assassinat en 1999 de Luis Maria Argaña, vice-président de leur pays, ont déjoué leurs gardiens ou les ont subornés. Restaient dans les cellules trois ex-policiers écroués pour complicité possible dans l'attentat meurtrier (86 morts) contre l'Alliance mutuelle israélienne en 1994.

Clément Trudel

# Travailler et

# apprendre

... tout au long de la vie

7<sup>e</sup> Colloque Gérard-Picard

20 et 21  
novembre 2000  
Québec  
Hôtel Loews  
Le Concorde



**Tout un programme sur la formation professionnelle en milieu de travail !**

- **résultats** d'une enquête inédite dans les syndicats de la CSN
- **bilan** de la loi 90 après cinq ans
- **droit de parole** sur la formation en milieu de travail
- **ateliers** sur les outils de formation
- **convergences** sectorielles et régionales

Organisé par le Comité interfédéral du secteur privé de la CSN (CISP-CSN)